

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BNP PARIBAS ECO-DEVELOPPEMENT 2021 (FR0011681956)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le FCP vise à permettre au porteur ayant souscrit des parts au plus tard le 13 juin 2014 à 13 heures : (1) de bénéficier à horizon de 7 ans, le 10 juin 2021 (Date d'Echéance), d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence (VLR) définie ci-dessous, (2) de profiter partiellement de l'évolution d'un portefeuille dynamique d'actions européennes (au sens géographique dont pays émergents) (actifs dits «risqués») et (3) de bénéficier d'une dissolution par anticipation dès lors que d'une part la valeur liquidative du FCP est supérieure ou égale à 121% de la VLR, à une date de calcul de la valeur liquidative du FCP comprise entre le 13 juin 2017 et la Date d'Echéance et que d'autre part la liquidation des actifs du FCP dans les jours ouvrés suivants permet d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à 120% de la VLR ( ces conditions réunies constituant la «Condition d'Echéance Anticipée» et le 3ème jour ouvré la «Date de Réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée»).

Si la Condition d'Echéance Anticipée est réalisée, le FCP est dissous à la «Date d'Echéance Anticipée», celle-ci intervenant au plus tard dans un délai de 45 jours calendaires à compter de la Date de Réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée. Si la Condition d'Echéance Anticipée se réalise néanmoins à une date comprise dans les 45 jours précédant la Date d'Echéance, la Date d'Echéance Anticipée sera la Date d'Echéance. En cas de réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance Anticipée d'une valeur liquidative égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée d'une «Performance Anticipée» au moins égale à 20%. Entre la Date de Réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée (exclue) et la Date d'Echéance Anticipée, les actifs du FCP seront investis en actifs dits «à faible risque».

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant s'exposera partiellement au portefeuille dynamique d'actions, selon des techniques d'assurance de portefeuille. Cette technique consiste à ajuster une proportion d'actifs «risqués» et une proportion d'actifs «à faible risque» au sein du FCP en fonction de la marge de manoeuvre rendue disponible une fois les paramètres de garantie pris en compte. Si cette marge devenait significativement faible, entraînant une exposition aux actifs «risqués» inférieure à 5 millions d'euros, les actifs «risqués» pourront être composés d'un indice représentatif des marchés actions internationales via des contrats à terme sans qu'ils soient investis exclusivement dans des actions de sociétés décrites ci-dessous.

L'actif «à faible risque» a pour objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à la VLR à la Date d'Echéance. Il est notamment composé de produits de taux libellés en euro et ou en autres devises des pays de l'OCDE (avec dans ce cas une mise place de couverture de change), émis par des émetteurs publics et/ou privés et dont la notation minimale est BBB- (S&P) ou notation équivalente, ainsi que des titres émis ou garantis par BNP Paribas et/ou ses filiales. En cas de dégradation des titres émis ou garantis par BNP Paribas et/ou ses filiales, le porteur pourrait être exposé à un risque «high yield» lié à l'investissement dans des titres ayant un caractère spéculatif.

L'actif «risqué», a pour objectif d'obtenir une exposition directe ou indirecte à un portefeuille dynamique d'actions de sociétés européennes (au sens géographique dont pays émergents) contribuant à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains et respectant des critères environnementaux, sociaux et Gouvernementaux (ESG). Il peut également être investi en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA. Le FCP est géré de façon discrétionnaire et n'a pas recours à un indicateur de référence.

La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 13 juin 2014 (inclus) à 13 heures, heure de Paris. Les souscriptions sont retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux, déduction faite de la commission de souscription et déduction faite, le cas échéant, des frais propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Par ailleurs, en vue de respecter les contraintes de la garantie et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en actifs «à faible risque». Il existe un risque de «monétarisation». Dans ce cas le FCP ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur de l'actif risqué.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures. Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain et sont réglés ou livrés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

**Autres informations :** Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 10 juin 2021.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion de type assurance de portefeuille et la protection à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie:** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Acquis à l'OPC:2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,85% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

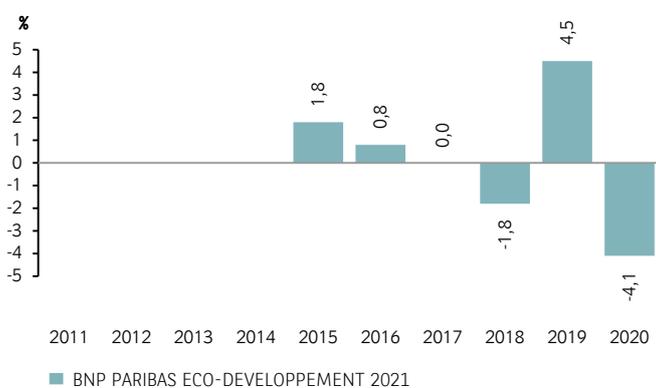
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 17 mars 2014 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.